

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

**Conseillers en exercice** : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Jorge SILVA, Monsieur Noël ROUX, Madame Maryse VINÇON, Madame Josiane DUBOIS, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Christian BEAUCLERCQ

**Représentés** : Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN représenté par Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Jonathan MEIKOW représenté par Monsieur Noël ROUX

**Absents** :

Secrétaire(s) de la séance:

Maryse VINÇON

### **Ordre du jour:**

- Vote du budget communal 2021
- Vote des taux
- Questions diverses

Monsieur le Maire expose une note de l'AMF -Association des Maires de France- :

"Chaque année, les communes devront établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état sera communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié article L. 2123-24-1-1 du CGCT)."

Monsieur le Maire fait donc état des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2020.

### **Délibérations du conseil:**

#### Vote du budget communal pour 2021

Monsieur le Maire présente le budget communal de 2021 :

Dépenses de la section de fonctionnement : 251 038,73€  
Recettes de la section de fonctionnement : 251 038,73 €

Dépenses de la section d'investissement : 137 909.32 €  
Recettes de la section d'investissement : 137 909.32 €

Total du budget équilibré : 388 948.05 €

Le budget communal présenté par Monsieur le Maire est approuvé.

**Le Conseil Municipal,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [ 10 ] voix pour, [ 0 ] voix contre, et [ 1 ] abstention.

**DÉCIDE de valider le budget communal 2021.**

**DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.**

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021 ( DE 2021 05)

Monsieur le Maire rappelle que le document "état n°1259" donnant les taux d'imposition doit s'accompagner d'une décision du conseil municipal et être visé par la préfecture.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'imposition en vigueur.

Taxes	Bases effectives 2020	Taux d'imposition 2020
Taxe d'habitation	néant	0
Taxe foncière du bâti	171 241	14.77%
Taxe foncière du non bâti	15 468	153,69 %

Taxes	Bases prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021			Produit 2021
		Taux département	Taux communal	Taux Total	
Taxe d'habitation	néant	néant	néant	néant	néant
Taxe foncière du bâti	173 100	23.46 %	14,77 %	38.23%	66 176
Taxe foncière du non bâti	15 500		153,69 %	153.69 %	23 822
Autres taxes					6907
Allocations compensatrices et DC RTP					2823
Contribution coefficient correcteur					- 28 699
<b>Montant total prévisionnel 2021</b>					<b>71029</b>

**Le Conseil Municipal,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [ 11 ] voix pour, [ 0 ] voix contre, et [ 0 ] abstention.

**DÉCIDE de valider les taux ci-dessus énoncés.**

**DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.**

Questions diverses

- Discussion sur le marché d'été de Floressas.

Dates à prévoir : 1er marché 5 juin 2021 et tous les samedis matin durant la saison estivale

Démarches à lancer auprès des producteurs.

- Constat des incivilités aux poubelles de Réces et du centre bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h10.

La Secrétaire,  
Maryse VINÇON



Le Maire,  
Alain DUTRANOIS

